

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 décembre 2009

DELIBERATION n°2009-113

Nombre de membres au Conseil municipal :	29
en exercice :	29
qui ont pris part à la délibération :	26
Date de convocation :	
01 décembre 2009	

L'an deux mille neuf, le 07 décembre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présents : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, , Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Jérôme MAGNIN, Stéphanie COLPIN, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : Mme GULGLIELMO Isabelle à Mme Mireille PERINEL, Melle FAUCON BIGUET Sophie à Mme GAILLARD Annick, Mme BLANCHARD Maud à M Jean-Marc BRUEL.

Absent(e)s : Mme Houria LATRECHE , M Yves PICHON, M Kamel BOUZERARA,

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M Maurice RAGOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Mireille PERINEL

Objet : **SOLIDARITE - Contrat Urbain de Cohésion Sociale
Programmation 2010 - Demande de subventions**

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil d'administration les objectifs de la prolongation du contrat urbain de cohésion sociale pour 2010. Les orientations du CUCS 2007-2009 restent d'actualité en 2010.

Pour Saint-Martin-le-Vinoux, les axes forts sont :

- Renforcer la lutte contre les discriminations et contre les exclusions.
- Prendre en compte l'habitat et le cadre de vie,
- Accéder à l'emploi et poursuivre le développement économique local,
- Réussir son parcours éducatif et son projet de formation,
- Concourir à la prévention collective et à la sécurité publique,
- Faciliter l'accès aux soins,
- Encourager l'accès aux pratiques culturelles et à leur développement.
- Construire des actions ciblées en direction des jeunes de 15-25 ans,

Le programme, composé de 15 actions pour cette année 2010, s'inscrit autour des axes cités précédemment.

Ces actions répondent aux principes fixés par le CUCS 2007-2009 de lutte contre le processus de dévalorisation territoriale.

En 2010, la commune souhaite développer les actions suivantes :

- **Médiation sociale** (soutien à des médiateurs bénévoles qui aident au règlement des conflits de voisinage),
- **Ateliers pédagogiques** (mise en place d'ateliers péri-scolaires),
- **Cultures urbaines** (soutien des projets avec des jeunes sur la culture urbaine),
- **Gestion urbaine et sociale de proximité** (veille technique sur l'ensemble du bas de la commune avec aide à la coordination entre bailleurs, les services de la ville et habitants pour permettre un mieux être),

.../...

- **Animation de proximité** (mise en place d'animation sur la commune),
- **Roulotte des livres** (bibliothèque décentralisée sur le terrain des gens du voyage),
- **Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, liée à la Politique de la Ville d'une part, à la rénovation urbaine d'autre part**
- **MOUS CUCS ANRU** (financement des postes pour la mise en place de la Politique de la Ville).
- **Petit boulots « 16-18 ans »**
- **Passerelle emploi** (accompagnement des jeunes vers l'insertion socioprofessionnelle).
- **Passerelle emploi** (aménagement du lieu)
- **Equipe pluridisciplinaire de soutien**
- **Soutien à la parentalité Dispositif de Réussite Educative (DRE)**
- **Coup de pouce clé DRE**
- **Soutien et accompagnement scolaire individuel DRE**

Le rapporteur entendu,
Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- ADOPTE les actions présentées par la commune au CUCS pour l'année 2010
- S'ENGAGE à les financer au fur et à mesure de leur réalisation, par des financements inscrits au budget 2010
- SOLLICITE de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, de la communauté d'agglomération, et de la CAF, les subventions correspondantes selon tableau de la liste des dossiers déposés
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention et tout document y afférents.

VOTE : A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 08 décembre 2009

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture le
et sa publication le

Le Maire

Yannik OLLIVIER